

ARRÊTÉ N° 25-267

PROCLAMATION DES RÉSULTATS POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'État,
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission Nationale Informatique et Libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et du statut de grand établissement,
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,
- Vu l'arrêté n° 25-242 en date du 17 octobre 2025 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au conseil de l'institut universitaire de technologie de CY Cergy Paris Université,
- Vu l'arrêté n°25-257 en date du 27 octobre 2025 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des chargés d'enseignement et des usagers au conseil de l'Institut universitaire de Technologie de CY Cergy Paris Université,
- Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie en date du 21 septembre 2021,
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 16 octobre 2025,
- Vu les procès-verbaux de dépouillement du 12 novembre 2025,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Objet

Suite aux scrutins ayant eu lieu du lundi 10 novembre 2025 au mercredi 12 novembre 2025, le Président de l'Université proclame les résultats des élections des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de CY Cergy Paris Université.

Faute de candidatures reçues, l'élection du collège des chargés d'enseignement n'a pas pu avoir lieu.

Arrêté n° 25-267 Page 1 sur 2

Article 2 – Résultats

Collège	Présentation du scrutin	Membres élus¹	Statut de l'élu(e)
	Sièges à pourvoir : 8	CANTONNET Audrey	1. Titulaire
	Inscrits: 1963	2. DOS SANTOS Steven	2. Titulaire
Collège des	Votants: 53	3. LEGRAND Marine	3. Titulaire
usagers	Blancs ou nuls : 20	4. MARTINEZ Noa	4. Titulaire
	Valablement exprimés : 33	5. ACINIK Ahmet	5. Suppléant
		6. RICHARD Florick	6. Suppléant
		7. LOPEZ Tom	7. Suppléant
		8. DRISS Ikram	8. Suppléant

Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 13 novembre 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 14 novembre 2025

Publié le : 14 novembre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Arrêté n° 25-267 Page 2 sur 2

¹ Les élus sont présentés par ordre alphabétique.